

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 9

N° 567

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

---

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 567

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 9

À l'alinéa 55, après la référence :

« F »

insérer les mots :

« et du G *bis* ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement 336 de la commission des finances.